

# L'holothurie devient une espèce protégée



**La ressource a tout simplement disparu en Asie du Sud-Est, entraînant les pêcheurs vers d'autres mers.**

Photo Archives LNC

**ENVIRONNEMENT.** La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées (Cites) a validé le classement des bêtes-de-mer en espèce à protéger face à la surexploitation. Leur commerce international va donc être régulé.

Le document qui a servi de base de réflexion à cette régulation (fourni par l'Union européenne l'année dernière), précisait notamment que l'*Holothuria Fuscogilva*, présente dans nos eaux, « a été épuisée en Asie du Sud-Est et dans certaines parties du Pacifique Sud (environ 30 % de sa répartition). Elle est considérée prin-

*cipalement surexploitée en Afrique de l'Est (40 % de sa répartition). Les eaux peu profondes sont plus fortement touchées. »*

Le rapport de la convention, faisant un inventaire de la population mondiale, indique que l'espèce vit toujours en nombre dans les eaux proches de la Nouvelle-Calédonie, les holothuries ont été victimes de la surpêche ailleurs, c'est pour cette raison que les braconniers vietnamiens se déplacent en Nouvelle-Calédonie.

La proposition a été acceptée par 108 voix pour, 30 contre et 7 abstentions avec un délai de 12 mois avant application.